

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 8 juin 2023**

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Madame Catherine DEMORTIER-BLANC

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 70  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 80  
Date de la convocation : 1er juin 2023  
Date de publication : 15 juin 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	BONIN Jean-Luc	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	MATHEZ Christian
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	JEANNEAUX Cyriel
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	LAGNIEN Jacques
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	
THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
TRONCIN Dominique	PRAT Hervé	

### **Conseillers suppléés**

SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
MATHIOT Agnès suppléée par LAVRY Rémi	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

PECHINOT Jacques donne procuration à JABOVISTE Philippe  
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
CHAMPANHET Stéphane donne procuration à NONNOTTE-BOUTON Catherine  
CUINET Jean-Pierre donne procuration à ANTOINE Patricia  
GERMOND Daniel donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe  
GIROD Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine  
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas  
MBITEL Mohamed donne procuration à MANGIN Isabelle  
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

HENRY Micheline	SAGET Emmanuel
VIVERGE Patrick	GINET Gérard

---

**Objet : Tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole – Année scolaire 2023/2024**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les tarifs des services publics dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la compétence,

Considérant la hausse globale des prix et l'augmentation induite du coût des services publics locaux,

Considérant que les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole n'ont subi aucune variation depuis la rentrée scolaire 2018/2019,

Considérant les tarifs appliqués par les autres conservatoires à rayonnement départemental de la région Bourgogne Franche-Comté,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter une évolution des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole, selon les modalités qui suivent et applicables pour l'année scolaire 2023/2024.

**Règles générales :**

Une tranche supplémentaire de tarification est créée et une hausse variable, selon les tranches d'imposition, est appliquée aux familles à compter de cette rentrée scolaire.

Pour rappel :

- Tous les habitants résidant sur le territoire du Grand Dole bénéficient du tarif "de base", permettant de contribuer à une meilleure équité d'accès à l'enseignement artistique pour l'ensemble des Grands Dolois,
- Afin de favoriser l'accès à l'enseignement artistique au plus grand nombre, un élève n'est pas autorisé à suivre plus de deux disciplines en enseignement individuel,
- Les élèves inscrits en CHAM pré-Maîtrise (1<sup>er</sup> degré) sont exonérés des frais de scolarité. Ils doivent toutefois s'acquitter des frais d'inscription,
- En cas d'arrêt de l'élève, les frais d'inscription ne sont pas remboursés,
- En cas d'abandon après trois cours, les frais de scolarité sont dus en totalité, sauf avis médical justifié,
- Les élèves inscrits en cours d'année scolaire peuvent demander une réduction des frais annuels de scolarité, calculée au prorata du nombre de cours suivis,
- En cas de non règlement des frais de scolarité, les élèves ne seront plus acceptés dans les cours.

**Précisions sur les tarifs :**

- Les présents tarifs sont valables pour l'année scolaire 2023/2024.
- Une réduction de 50 % sur les frais de scolarité est appliquée à partir du troisième enfant inscrit en cursus payant.
- Le tarif «Grand-Dolois» est appliqué également aux personnels de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à leur conjoint et enfants et aux membres permanents de l'Orchestre d'Harmonie.

Rappel : Les frais de scolarité varient en fonction de la durée du cours spécialisé (instrument, voix, danse...), plus ou moins long selon le niveau d'étude ou le projet de l'élève. Les cours collectifs (formation musicale, pratiques collectives, ateliers...) liés à la discipline sont inclus dans le tarif.

**Facturation et règlement des frais :**

- Pour les nouveaux élèves, les frais d'inscription et de scolarité leur sont facturés après trois cours suivis.
- Pour les anciens élèves, les frais de réinscription et de scolarité sont facturés à la réinscription.
- Tout règlement peut être effectué en ligne (<http://www.tipi.budget.gouv.fr>) ou directement au Centre des Finances Publiques de DOLE (par chèque ou carte bancaire), après réception d'un avis de somme à payer.

Rappel : Afin de déterminer la tranche de tarification (quotient familial\*), les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales devront fournir au secrétariat du Conservatoire, à l'inscription ou la réinscription, leur dernière attestation du quotient familial C.A.F. téléchargeable sur le site de la C.A.F.

Les redevables non allocataires de la C.A.F. devront fournir une copie de l'avis d'imposition 2022 (sur les revenus 2021) de leur foyer ou les avis individuels d'imposition des deux parents. A défaut, la tranche la plus élevée sera prise comme base de calcul.

\* calcul du quotient familial : 
$$\frac{\text{revenu fiscal de référence}^1}{\text{nombre de parts fiscales}^2} \times 12$$

1 Revenus annuels après déduction, ligne 25 de l'avis d'imposition

2 Parts qui figurent sur l'avis d'imposition, faisant apparaître les enfants concernés par l'inscription

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole tels que présentés ci-dessous, pour l'année scolaire 2023-2024.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	

*Fait à Authume, le 8 juin 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Culturelles
- Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole



*Jean-Pascal FICHÈRE.*

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU GRAND DOLE**  
**Tarifs année scolaire 2023/2024**

<b>Frais d'inscription</b>	28 €				
<b>Frais de scolarité</b>	<b>Tarif de base annuel pour un élève Grand-Dolois de moins de 26 ans</b>				
Quotient familial de référence (tranches)	<b>T1 : &lt; 600€</b>	<b>T2 : 601 à 1200€</b>	<b>T3 : 1201 à 1800€</b>	<b>T4 : 1801 à 2400 €</b>	<b>T5 : &gt; 2401€</b>
<b>Cursus CHAM Pré-Maîtrise (1er degré)</b> <b>Elèves en partenariat conventionné</b>	Gratuité				
<b>Pratique collective « seule »</b> (orchestre d'harmonie**, atelier musique de rue, chorales, jeune ensemble vocal...)	55 €				
<b>Cours collectif « seul »</b> Jardin, éveil ou formation musicale	68 €	87 €	91 €	105 €	120 €
<b>Cursus CHAM Maîtrise</b> (collège) <b>Cursus chorégraphique</b> (cycles 1 et 2)	98 €	126 €	132 €	152 €	173 €
<b>Cursus instrument ou voix soliste</b> (Initiation, cycle 1 ou pratique amateur) <b>Cursus chorégraphique</b> (cycles 3)	139 €	179 €	187 €	215 €	245 €
<b>Cursus instrument ou voix soliste</b> (cycle 2, cycle 2 attestation et cycles 3)	164 €	210 €	220 €	253 €	288 €
<b>Deuxième discipline</b> en cursus	70 €	89 €	94 €	108 €	122 €
<b>Ateliers ponctuels, Master-classes</b> (séance de 1h à 3h)	<i>Exemption des frais d'inscription</i> Grand-dolois : 6 € / Extérieurs : 11 €				
<b>Tarifs spécifiques :</b>					
<b>Adulte</b> de plus de 26 ans au jour de la rentrée	Tarif de base majoré de 50%*				
<b>Elève résidant hors du Grand-Dole</b>	Tarif de base majoré de 80%*				
<b>Réduction à partir de 3 enfants</b> inscrits en cursus payant (hors Pré-maîtrise)	50% de réduction sur le tarif le plus élevé				

\* Majorations cumulables (ex adulte résidant hors du Grand-dole = majoration de 130%)

\*\* Gratuité possible si le musicien participe à au moins trois commémorations patriotiques dont 9 sept, 11 nov, 8 mai.

<b>Mise à disposition d'instruments et de salles</b>	<b>Par année scolaire</b>
Instruments ( <i>parc mobile cordes, bois...</i> )	160 €
Studios Musiques actuelles ( <i>réservés aux groupes ou musiciens résidant sur le Grand-Dole</i> ).	220 €

<b>Concerts</b>	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>
Tarif normal	5 €	10 €
Jeunes de moins de 16 ans, titulaires de la carte jeune, élèves du conservatoire	Gratuité	5 €